ANNEXE 2

DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT HUMAIN
PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE – 2008-2012

1. INTRODUCTION

Le Département développement humain relève de la Division ressources sociales de la CPS. Il résulte de la fusion du Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC), de la Section affaires culturelles, du Bureau de la jeunesse du Pacifique et du Bureau des femmes du Pacifique.

Le présent plan stratégique a été élaboré sur la base des conclusions de la réunion de planification du Département développement humain, tenue en janvier 2007, qui avait réuni des représentants des pouvoirs publics, de la société civile, des partenaires dans le développement et des parties prenantes de la CPS en vue d'établir la feuille de route du Département développement humain pour la période 2008-2012.

Le Département développement humain s'emploiera à aider les États et Territoires insulaires océaniens à concevoir et mettre en œuvre des politiques, projets et services dans le secteur social. Pour ce faire, il les encouragera à adopter une approche intégrée du développement humain et social, de l'égalité hommes-femmes, de la jeunesse et de la culture dans la politique de développement et de gouvernance, à améliorer les connaissances et informations alimentant la pratique du développement humain, et à consolider les liens de partenariat et les réseaux constitués avec des organisations communautaires, afin de renforcer leur rôle dans l'élaboration de politiques du développement humain. Ses prestations de services revêtiront la forme de conseils de politique générale, de formations, de renforcement des capacités, d'assistance technique, de recherche et de mise en place de partenariats et de réseaux, selon des méthodes complémentaires de sensibilisation, de communication et d'information.

Le Département développement humain vise à obtenir des résultats conformes aux stratégies nationales de développement appliquées dans les États et Territoires insulaires océaniens, au nouveau Plan directeur de la CPS et à des engagements régionaux et internationaux tels que le Plan pour le Pacifique, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les Objectifs de développement pour le millénaire. Il travaillera en partenariat avec les États et Territoires membres, la société civile, les organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique, des bailleurs de fonds et d'autres partenaires dans le développement.

2. CONTEXTE DE L'APPROCHE AXÉE SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DE L'ORIENTATION STRATÉGIQUE DU DÉPARTEMENT DÉVELOPPEMENT HUMAIN

L'approche axée sur le développement humain se fonde sur le fait que le bien-être et les besoins d'un pays, d'une société ou d'une personne nécessitent un certain nombre d'indicateurs positifs ou doivent être envisagés sous divers angles, en plus du niveau de revenus, qui est le paramètre économique standard. Elle met davantage l'accent sur la répartition des revenus que sur le produit national brut par habitant et sur des facteurs des indicateurs sociaux qui traduisent l'espérance de vie, le nombre d'années de scolarité et l'égalité des hommes et des femmes. En termes de développement humain, le but du développement est non seulement d'accroître les revenus, mais aussi d'élargir la panoplie de choix qui s'offrent à l'être humain, notamment en instaurant les conditions économiques et politiques nécessaires dans lesquelles l'individu peut épanouir ses capacités.

En Océanie, grâce à l'accent mis sur le développement axé sur les personnes, le développement humain a été reconnu comme un moyen de parvenir à un développement plus global, qui tient compte de la croissance économique, du développement durable, de la bonne gouvernance et de la sécurité humaine. Cette démarche se reflète dans les cadres régionaux de coopération récemment élaborés, y compris ceux de bailleurs de fonds bilatéraux, qui se réfèrent tous à des accords et des engagements internationaux tels que la Déclaration du millénaire et les Objectifs de développement pour le millénaire. Parmi ces cadres, il faut notamment citer le Plan d'action du Forum en faveur de l'éducation élémentaire, la Stratégie de promotion de la jeunesse océanienne à l'horizon 2010, la Plate-forme d'action pour le Pacifique sur l'égalité des sexes et la condition des femmes, le projet de Stratégie régionale culturelle et le Plan pour le Pacifique. La CPS s'emploie actuellement à aider les États et Territoires insulaires océaniens à parvenir à un développement humain durable autour des trois piliers essentiels et complémentaires que sont : les peuples océaniens, leurs terres et l'océan Pacifique.

3. LE CONTEXTE OCÉANIEN ET SES EMBÛCHES

En Océanie, le développement humain a suivi une courbe en dents de scie et globalement en déclin au cours des vingt dernières années, malgré les progrès enregistrés dans certains pays. La plupart des indicateurs des pays océaniens témoignent de progrès mitigés dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que des taux élevés de chômage et d'absence d'emplois, ce qui a conduit à des situations de précarité, de frustration voire d'instabilité sociale et politique. La région est particulièrement exposée à la mondialisation, qui met l'accent sur la croissance économique au travers de la libéralisation financière et commerciale. La croissance a aggravé les inégalités dans la répartition des revenus et les niveaux de pauvreté, dans un même pays et d'un pays à l'autre. Sachant que les pays en sont à un stade variable de développement et que les problèmes de développement humain sont à la fois vastes et corrélés, le résumé suivant, qui expose le contexte et les obstacles au développement humain en Océanie, s'articule autour de quatre grands axes qui recoupent ceux des efforts de coopération déployés actuellement à l'échelon régional.

Croissance économique

Dans la région, la croissance économique stagne bien que, ces dernières années, on ait enregistré des progrès dans certains pays. On constate une absence d'emplois dans le secteur structuré, et les investissements locaux et étrangers sont généralement faibles. Les contributions du secteur parallèle à l'économie sont sous-évaluées et mal reconnues. Certains pays se sont fortement appuyés sur des activités de prélèvement des ressources pour générer de la croissance, au détriment du développement de nouveaux domaines d'activité plus durables et créatifs. La politique économique a souvent négligé les contributions potentielles des femmes, des jeunes et des populations locales et rurales au développement, d'où le nombre d'occasions manquées. Le potentiel économique de la culture a également été sous-évalué, et l'on accorde généralement trop d'importance au développement et aux services urbains, au détriment de la croissance rurale.

Développement durable

On compte parmi les principaux obstacles rencontrés l'essor démographique et la pression qu'il exerce sur les ressources et services disponibles. Selon les estimations de la population effectuées par la CPS pour 2007, 37 pour cent de la population océanienne a moins de 15 ans (3,49 millions), et 20 pour cent entre 15 et 24 ans (1,84 million). Cette « boursouflure » de la pyramide des âges due à l'expansion des tranches d'âge les plus jeunes exerce une forte pression dans l'ensemble des États et Territoires insulaires océaniens. En outre, la pauvreté constitue un problème grave et croissant, qui se traduit par des difficultés à satisfaire les besoins élémentaires tels qu'un logement et des soins de santé adéquats, ainsi que l'aggravation de la pauvreté périurbaine dans les villes et zones urbaines de nombreux États et Territoires insulaires océaniens. Il faudra recueillir des données plus exhaustives et les mieux ventiler de manière à approfondir l'analyse de cet obstacle. Pour ce qui est de la santé, ce sont les maladies non transmissibles qui prédominent, et le paludisme et la tuberculose persistent dans de nombreux États et Territoires insulaires océaniens.

En Papouasie-Nouvelle-Guinée, le VIH a atteint le stade d'épidémie généralisée ; dans d'autres pays, il constitue une menace. Il est essentiel de continuer à améliorer l'accès à des soins de qualité, de plaider en faveur d'un changement de comportement et de modes de vie sains. Pour ce qui est de l'éducation, les principaux problèmes sont ceux de l'accès, de la qualité et de la pertinence des formations, et leurs rapports avec ce qui est indubitablement un enjeu majeur pour la région : l'emploi des jeunes. Parmi les domaines à développer figurent : la formation technique et professionnelle ; la formation élémentaire à la création d'entreprises, y compris l'accès au microcrédit ; l'accès et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ; l'éducation civique et l'éducation à la vie familiale. Les valeurs culturelles fondamentales restent bien ancrées, et l'on voit souvent dans le développement un facteur de destruction des traditions et de la culture, au point que l'on s'y oppose. Il est certes important de préserver et de promouvoir la culture, mais il faut aussi reconnaître que la culture peut faciliter et renforcer le développement.

Bonne gouvernance

La gouvernance est un problème de plus en plus crucial pour certains pays océaniens. Il est parfois attribué à la difficulté de concilier une démocratie représentative libérale à l'occidentale et les institutions et formes locales et traditionnelles de représentation. La gouvernance a été affaiblie par l'importance excessive accordée au pouvoir exécutif et par la sous-représentation des femmes élues. Faute d'espaces publics et de cadres permettant le développement de procédures d'élaboration de politiques par la voie consultative et autorisant une plus grande participation, un fossé s'est creusé entre les populations (urbaines et rurales) et les pouvoirs publics nationaux. La pénurie de ressources humaines et financières, aggravée par les exigences internationales qui pèsent sur les pays, a provoqué des retards dans l'évaluation et la réforme des législations et des institutions, pourtant nécessaires. De plus, les mesures et les systèmes imposant aux responsables de rendre des comptes sont insuffisants, à différents échelons du pouvoir, ce qui rend les systèmes de gouvernance potentiellement exposés à des abus et une mauvaise administration, au détriment du progrès du développement humain.

Sécurité humaine

La sécurité humaine consiste à protéger le droit des personnes et des communautés de vivre dans un environnement sûr. En Océanie, la sécurité humaine est surtout menacée par une mauvaise gestion des ressources naturelles, notamment des pratiques agricoles destructrices et polluantes ; la surexploitation des forêts, des ressources marines côtières et d'autres ressources non renouvelables ; l'accès de moins en moins sûr à la terre dans certaines régions, notamment pour les femmes et les jeunes ; les catastrophes naturelles (séismes, tsunamis, cyclones) parfois aggravées par les changements climatiques planétaires ; l'inégalité face au développement, qui conduit à l'accroissement de la pauvreté et de la délinquance ; le surpeuplement urbain, le manque d'accès à des systèmes d'assainissement, à l'eau et à l'électricité ; l'inadéquation de la production alimentaire, notamment dans les pays qui dépendent des importations de produits alimentaires ; les maladies dues au mode de vie et à une mauvaise alimentation ; l'inadéquation des services de santé face à des populations en plein essor. Certains de ces problèmes – la gestion des ressources naturelles, par exemple – sont aggravés par les lacunes et le manque de ressources des systèmes réglementaires et législatifs, ainsi que par des pratiques à court terme de la part des populations locales. Pour ce qui est de la santé, les menaces les plus pressantes sont les maladies transmissibles et non transmissibles, nouvelles et existantes, par exemple le VIH, la tuberculose et le paludisme, et les risques d'exposition à la grippe aviaire due à un virus hautement pathogène, au syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et à la grippe à caractère pandémique. La violation des droits de la personne – femme, enfant ou jeune – sous l'effet notamment d'un accroissement de la violence (violence conjugale, maltraitance des enfants, troubles civils, toxicomanie, crimes avec violence et bouleversements politiques) pose un problème crucial, auquel s'ajoutent la difficulté des contrôles aux frontières et l'augmentation du trafic de drogues et de personnes. Le biopiratage, l'absence de partage équitable des bénéfices et l'absence d'équité dans les approches des connaissances et ressources biologiques compromettent aussi les droits des populations océaniennes et des États nations du Pacifique.

4. LA RÉPONSE DE LA CPS

Pour progresser en matière de développement humain en Océanie, il faut adopter une approche fondée sur les atouts et les spécificités des populations océaniennes et leur engagement aux côtés des institutions nationales, ainsi qu'en faveur des changements qui interviennent sur la scène régionale et mondiale.

Les principaux bénéficiaires des services du Département développement humain sont les ministères et départements nationaux chargés de la condition féminine, de la jeunesse, de la culture et du développement communautaire, ainsi que des organisations de la société civile, notamment celles qui œuvrent à l'échelon local. Toutefois, du fait de l'approche intégrée que suit le Département, une grande partie du travail accompli à l'échelon régional et national fera appel à des « clients » d'autres départements de la CPS, par exemple les services nationaux de la statistique et les services du plan.

Tout en s'efforçant de conserver une certaine marge de manœuvre dans son action au profit des États et Territoires insulaires océaniens, le Département développement humain jouera un rôle de premier plan pour répondre aux défis précités, en proposant :

- des conseils et un soutien à l'élaboration de politiques générales ;
- des services de formation, de développement des capacités et l'apport de compétences supplémentaires ;
- une assistance technique ;
- des travaux de recherche et d'analyse ;
- le renforcement et la création de partenariats avec toutes les parties prenantes, en particulier la société civile, et
- des connaissances et informations concrètes sur les méthodes de développement humain.

Dans le cadre du soutien à l'élaboration de politiques générales, le Département développement humain s'efforcera d'intégrer les politiques des États et Territoires insulaires océaniens relatives à l'égalité hommes-femmes, à la jeunesse et à la culture en examinant ces politiques, en dispensant des formations et en organisant des ateliers ciblés et en procédant à des études de cas. Nombre de ces politiques n'existent que sur le papier et les ressources allouées sont insuffisantes, ce qui explique la lenteur de leur prise en compte dans les politiques du développement, les plans d'action et les budgets. À l'échelon régional, le Département développement humain entretiendra des liens étroits de collaboration avec des organisations membres du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), de manière à mieux axer les cadres régionaux sur le développement humain. Le Centre de formation à l'éducation communautaire (CFEC) deviendra un centre stratégique de formation du développement humain, tout en renforçant ses prestations de services à l'échelon national, et, au fil du temps, le Département développement humain mettra au point un mécanisme qui lui permettra de répondre rapidement aux besoins des pays grâce à une assistance technique ciblée, fondée sur une vaste expérience et expertise interne, nationale, régionale et internationale.

Le Département s'appuiera sur la totalité de l'expérience de la CPS et travaillera en étroite collaboration avec les autres départements de la Division ressources sociales (santé publique, statistique et démographique), afin de cerner les problèmes qui se dessinent et nécessitent études et analyses. Ce faisant, il établira des relations de travail avec les institutions compétentes. Le Département développement humain accordera la priorité à l'élaboration de mécanismes visant à faire participer des organisations locales à tous ses travaux, tout en renforçant les liens entre États et Territoires insulaires océaniens et organismes et forums internationaux de prise de décisions, et en facilitant leur engagement, pour faire en sorte que les préoccupations et intérêts de la région soient représentés. En tant qu'institution régionale chargée de coordonner divers engagements régionaux et internationaux dans le domaine du développement humain, le Département continuera à faciliter le dialogue, l'établissement de réseaux et les grandes manifestations régionales et à y contribuer.

5. PRIORITÉS

Pendant la période 2008-2012, le Département développement humain s'emploiera en priorité à faire progresser le développement humain dans les États et Territoires insulaires océaniens au travers des activités suivantes :

- promotion d'une approche intégrée du développement humain aux échelons régional et national ;
- prise en compte systématique de la jeunesse, de l'égalité hommes-femmes et de la culture dans la politique du développement et de la gouvernance aux échelons régional, national et local ;
- production et diffusion d'informations, notamment les résultats de la recherche, sous des formes multimédias, afin de promouvoir et appuyer les approches du développement humain ; et
- renforcement et création de partenariats et de réseaux avec des groupes communautaires, religieux et civils, afin de les faire participer davantage au processus d'élaboration de politiques du développement humain.

Pendant la période de référence, le Département s'attachera à plusieurs secteurs clés : l'égalité hommes-femmes (question transsectorielle), la culture (ressource économique et sociale), des approches plus efficaces fondées sur la participation de la population, la mise en œuvre de la Stratégie de promotion de la jeunesse océanienne à l'horizon 2010 et de la Plate-forme d'action pour le Pacifique sur l'égalité des sexes et la condition des femmes, et l'intégration du développement humain dans tous les aspects des programmes d'activité techniques de la CPS. L'accent sera mis sur des actions fondées sur une approche intégrée du développement humain, conformément au but général et aux objectifs du Département.

6. BUT, MISSION ET OBJECTIFS

Le but du Département développement humain est de contribuer à la mission de la Division ressources sociales : « Maximiser le potentiel de développement des peuples océaniens dans les domaines de la santé, de la culture et de l'information, et accroître l'autonomie des femmes et des jeunes. »

Sa mission consiste à « aider les États et Territoires insulaires océaniens à concevoir et mettre en œuvre des politiques, programmes d'action et services dans le secteur social ».

Le Département poursuivra les objectifs suivants au cours de la période quinquennale allant de 2008 à 2012 :

Objectif 1	Faciliter l'adoption et l'application d'une approche intégrée de l'élaboration de politiques, programmes d'action et services dans le secteur social
Objectif 2	Créer les capacités requises, à l'échelon national, pour répondre aux besoins de développement humain et social
Objectif 3	Mettre en place et renforcer des réseaux et partenariats, et améliorer la coordination des programmes et services visant le développement social et humain
Objectif 4	Consolider les connaissances et méthodes visant à améliorer le développement humain

7. RÉSULTATS ESCOMPTÉS ET PRINCIPAUX INDICATEURS DE RÉSULTATS

Objectif 1 Faciliter l'adoption et l'application d'une approche intégrée de l'élaboration de politiques, programmes d'action et services dans le secteur social

Résultat escompté 1.1 Efficacité accrue de la conception et de la mise en œuvre de politiques de la culture, de l'égalité hommes-femmes, de la jeunesse et de l'éducation dans les États et Territoires insulaires océaniens

Ce résultat recouvre l'examen et l'évaluation des politiques en vigueur ; la mise en évidence des avantages d'une approche intégrée du développement humain et social, grâce à l'analyse de cas et à la diffusion des bonnes pratiques ; une assistance technique et un soutien apportés aux travaux d'élaboration de politiques et services sectoriels, par exemple dans les secteurs de l'éducation, de la culture, de la jeunesse et de la condition féminine. Les pouvoirs publics devront impérativement en exprimer la demande et s'approprier ces services.

Principaux indicateurs de résultats

- Nombre d'États et Territoires insulaires océaniens qui mettent en œuvre une politique sociale intégrée et des programmes d'action dans ce secteur.
- Preuve que l'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la culture sont inscrites en tête des priorités dans l'ensemble et dans chacune des politiques sectorielles ainsi que dans les budgets nationaux.

Résultat escompté 1.2 Les questions relatives au développement humain sont prises en compte dans les stratégies et approches sectorielles régionales, nouvelles et existantes

Ce résultat comblera les lacunes dans les stratégies régionales existantes. De la sorte, l'accent sera mis sur les problèmes posés par le développement humain et une approche intégrée de l'élaboration de politiques, de la conduite d'activités et de la prestation de services sera encouragée. Le travail accompli dans ce domaine dépendra d'une collaboration renforcée entre le Département développement humain et d'autres départements techniques de la CPS, ainsi qu'avec d'autres organisations membres du CORP.

Principaux indicateurs de résultats

- L'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la culture sont mieux prises en compte dans les stratégies régionales, dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, l'éducation élémentaire, le handicap, la santé publique (y compris le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles), le développement durable, la gestion des catastrophes, le commerce et la réforme économique, et la sécurité).
- Les organisations membres du CORP et les autres parties prenantes régionales traitent comme il convient les questions de développement humain dans tous les aspects de leurs programmes de travail.

Objectif 2 Créer les capacités requises, à l'échelon national, pour répondre aux besoins de développement humain et social

Résultat escompté 2.1 Une formation ciblée au développement à l'échelon communautaire est dispensée par le CFEC

Pour obtenir ce résultat, il faudra passer en revue les prestations actuelles du CFEC ; mettre au point un programme didactique ciblé et agréé visant à enseigner les compétences et connaissances prioritaires et combler les lacunes ; augmenter les services rendus par le CFEC aux petits États insulaires, aux Territoires français et aux États et Territoires du Pacifique Nord, et adopter une approche décentralisée de la formation.

Principaux indicateurs de résultats

- Le but et le champ d'intervention du CFEC sont réévalués.
- Meilleures modalités de prestation de services de formation dans les États et Territoires membres.
- Participation accrue des petits États insulaires, des Territoires français et des États et Territoires du Pacifique Nord aux programmes du CFEC.

Résultat escompté 2.2 *Un appareil de formation et de renforcement des capacités en matière de méthodes de développement humain sensible et souple*

Ce résultat vise à dispenser des formations et à renforcer les capacités en matière de méthodes de développement humain, au travers d'un appareil capable de satisfaire efficacement et en souplesse les besoins des États et Territoires insulaires océaniens, et qui pourrait inclure le CFEC. Il faudra à cet effet mobiliser des ressources auprès du Département développement humain et de la CPS, dresser une liste d'experts et d'établissements en mesure de fournir en partenariat des services de soutien.

Principaux indicateurs de résultats

- Demandes émanant des pays, délai de réaction et retour d'informations.
- Répertoire des experts et des établissements existants.
- Partenariats effectivement mis en place.

Objectif 3 **Mettre en place et renforcer des réseaux et partenariats, et améliorer la coordination des programmes et services visant le développement social et humain**

Résultat escompté 3.1 *Des organisations civiles, communautaires et religieuses contribuent activement aux activités de développement humain*

Ce résultat vise à soutenir et renforcer les capacités, à l'échelon local, afin qu'elles participent pleinement à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des programmes et services en matière de développement humain. Il faudra à cet effet dresser l'inventaire des organismes partenaires de la société civile et des collectivités locales, renforcer leurs capacités et leur donner la possibilité de participer à des activités en faveur du développement humain, les aider à mettre en place et étendre leurs réseaux afin d'améliorer la prestation de services dans le secteur social.

Principaux indicateurs de résultats

- Actions en faveur du développement humain menées à bien avec le concours d'organisations de la société civile.
- Réseau d'organisations mis en place à l'appui des programmes d'action en faveur du développement humain, aux échelons communautaire, national et régional.

Résultat escompté 3.2 *Meilleure coordination avec les institutions membres du CORP, des organisations non gouvernementales internationales, régionales et des institutions spécialisées, en vue de la conduite d'activités en faveur du développement humain*

Ce résultat vise à établir et renforcer des partenariats régionaux et internationaux à l'appui d'activités plus efficaces en matière de développement humain. Il faudra à cet effet conduire des consultations régulières, diffuser des informations, prendre des initiatives conjointes, faciliter l'envoi de représentants du Pacifique à des sommets et conférences mondiales, établir des cadres communs de présentation des rapports et partager les coûts.

Principaux indicateurs de résultats

- Les accords de partenariat mentionnent la création de réseaux et la diffusion d'informations.
- Les activités et programmes d'action sont mis en œuvre et financés conjointement.
- Les intérêts et les préoccupations des Océaniens sont défendus dans les enceintes mondiales.

Résultat escompté 3.3 *Collaboration accrue avec les départements techniques de la CPS en vue de la conduite d'actions en faveur du développement humain*

Ce résultat vise à sensibiliser l'ensemble des départements techniques de la CPS aux questions et préoccupations liées au développement humain. Il sera atteint au travers d'activités menées conjointement, de la mise en place de systèmes de diffusion d'informations, de formations internes, de mise en commun des compétences techniques, de partage des coûts, d'examen et d'actualisation des politiques et outils internes.

Principaux indicateurs de résultats

- Activités à mener conjointement incluses dans les stratégies de pays.
- Les priorités en matière de développement humain sont mentionnées dans les stratégies et politiques internes de l'Organisation.
- Initiatives conjointes.

Objectif 4 **Consolider les connaissances et méthodes visant à améliorer le développement humain**

Résultat escompté 4.1 *Amélioration des statistiques et de la documentation*

Ce résultat permettra d'améliorer l'information et de combler les lacunes, en vue de la prise de décisions de la planification et du suivi en connaissance de cause. La recherche documentaire portera sur des domaines tels que l'égalité hommes-femmes, l'évaluation des impacts culturels et sociaux ; la violence fondée sur la discrimination sexiste et la maltraitance d'enfants ; l'évaluation de la valeur économique de la culture ; la cartographie du défi jeunesse ; la prise en compte du développement humain par les organes de gouvernance locale. La priorité sera donnée à la collaboration avec les chercheurs nationaux. On poursuivra les travaux de collecte et d'exploitation des données statistiques afin d'assurer un meilleur suivi du développement humain, notamment dans les domaines de la condition féminine, de la jeunesse et de la culture, et d'intégrer ces données dans la base régionale PRISM de la CPS. Le Département travaillera en étroite collaboration avec d'autres départements techniques de la CPS, notamment le Département statistique et démographie et le Département santé publique.

Principaux indicateurs de résultats

- Nombre d'études réalisées, publiées et utilisées en vue de l'élaboration de politiques nationales et régionales.
- Création d'une base de données régionale exhaustive, reflétant l'état d'avancement du développement humain sous l'angle de la culture, de la condition féminine et de la jeunesse.

.

Résultat escompté 4.2 *Le Département développement humain est reconnu comme étant un centre régional de ressources et d'information sur le développement humain*

Le but est de faire du Département développement humain un centre d'information et de ressources, chargé de promouvoir la mise en commun des informations par la création et l'animation de réseaux, d'informer les médias des États et Territoires insulaires océaniens et d'autres parties prenantes des événements et activités dans le domaine du développement humain, et de produire des documents et supports écrits et audiovisuels.

Principaux indicateurs de résultats

- Ressources du Département développement humain fortement sollicitées.
- Supports imprimés, audiovisuels et électroniques conviviaux et ciblés produits et diffusés.
- Utilisation intense des réseaux télématiques PACWIN, ACT-FEMMES, sites Web, SkyEdge VSAT.

Résultat escompté 4.3 Plaidoyer intensifié en faveur du développement humain

Ce résultat concerne la mise au point d'outils innovants de sensibilisation, de campagnes auprès du grand public et de partenariats avec des catégories particulières (parlementaires, personnalités sportives) et des organismes internationaux et régionaux de marketing et des médias. Il porte également sur l'organisation de manifestations et d'activités spéciales visant à promouvoir les méthodes de développement humain.

Principaux indicateurs de résultats

- Le Département développement humain est mis en valeur dans la presse écrite, à la radio et la télévision et dans les médias électroniques.
- Nombre de campagnes publicitaires et de supports de sensibilisation conçus et facilités.
- Nouveaux liens de partenariat noués avec les médias et les organismes de marketing et fonctionnant efficacement.

8. RAPPORT, SUIVI ET ÉVALUATION

Le Département développement humain rend régulièrement compte de ses activités aux organes directeurs de la CPS – la Conférence de la Communauté du Pacifique et le Comité des représentants des gouvernements et administrations – qui fixent ses grandes orientations. Les conférences des directeurs d'institutions et autres conférences sectorielles confirment ces orientations, cernent les difficultés qui surgissent et formulent leurs observations quant aux résultats obtenus par le Département.

Des rapports et des plans de travail annuels sont présentés à la Direction de la CPS et aux partenaires dans le développement, et viennent s'ajouter à des rapports concernant des projets particuliers et des rapports ponctuels.

Des experts indépendants procéderont à une évaluation régulière du Département développement humain, conformément à la politique d'évaluation des départements et sections de la CPS. Ces évaluations portent sur les résultats obtenus au regard des objectifs et des résultats escomptés. La prochaine évaluation est prévue en 2008-2009. Il est prévu qu'un groupe de référence, représentant diverses parties prenantes, continuera à orienter l'activité du Département développement humain, dans le cadre d'un dispositif plus large de suivi de la Division ressources sociales.

9. PARTENARIATS ET RESSOURCES

Le Département développement humain entretient un dialogue avec les pouvoirs publics, des organisations régionales, des bailleurs de fonds, des institutions d'aide multilatérale, des réseaux de la société civile et des communautés, des établissements universitaires et de recherche, etc. Pour atteindre ses objectifs, il consolidera ses liens de partenariat avec ces organes, notamment au travers d'accords de partenariat, et renforcera ses ressources. Il collaborera étroitement avec ses partenaires afin de réexaminer les cadres d'action, d'améliorer leur coordination, de concevoir et mettre en œuvre des programmes d'action conjoints, et de mobiliser des ressources supplémentaires.

Une fois tous les postes pourvus, le Département développement humain comptera un directeur, cinq conseillers, trois formateurs, trois agents techniques, deux adjointes administratives et quatre agents de soutien. Les conseillers sont spécialisés dans les principaux domaines de compétences du Département : culture, condition féminine, jeunesse, éducation et formation communautaires. Il importera également de faire en sorte que des corrélations soient établies entre les différents volets du Département, ainsi qu'avec d'autres sections de la CPS. Il est donc essentiel que la planification et la conduite des activités du Département reposent sur un travail d'équipe. Bien que la direction et les conseillers soient en poste à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), le Département sera également représenté dans les antennes régionales de la CPS à Pohnpei (États fédérés de Micronésie) et à Suva (Îles Fidji). En 2008, des agents seront également affectés à Kiribati et aux Îles Salomon.

Les ressources financières du Département ont été sensiblement renforcées, grâce à d'importantes augmentations inscrites au budget ordinaire et à des fonds alloués aux départements de la CPS (principalement par l'Australie, la France et la Nouvelle-Zélande). Pour 2008, l'enveloppe globale devrait s'élever à 1,7 million d'UCOM (soit environ 1,9 million de dollars des États-Unis d'Amérique). D'autres ressources affectées à des projets devraient représenter 840 000 UCOM (environ 930 000 dollars É.-U.). Le budget total du Département développement humain s'établirait donc à 2,54 millions d'UCOM (2,83 millions de dollars É.-U.).

10. CADRE LOGIQUE

Objectifs, résultats escomptés et principaux indicateurs de résultats	**Moyens de vérification**
Objectif 1 : Faciliter l'adoption et l'application d'une approche intégrée de l'élaboration de politiques, programmes d'action et services dans le secteur social	
Résultat escompté 1.1 : Efficacité accrue de la conception et de la mise en œuvre de politiques de la culture, de l'égalité hommes-femmes, de la jeunesse et de l'éducation dans les États et Territoires insulaires océaniens. • Nombre d'États et Territoires insulaires océaniens qui mettent en œuvre une politique sociale intégrée et des programmes d'action dans ce secteur. • Preuve que l'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la culture sont inscrites en tête des priorités dans l'ensemble et dans chacune des politiques sectorielles ainsi que dans les budgets nationaux.	• Conclusions de l'évaluation des politiques • Rapports d'évaluation sur l'assistance technique • Rapports d'activité
Résultat escompté 1.2 : Les questions relatives au développement humain sont prises en compte dans les stratégies et approches sectorielles régionales, nouvelles et existantes. • L'égalité hommes-femmes, la jeunesse et la culture sont mieux prises en compte dans les stratégies régionales, dans des domaines tels que les technologies de l'information et de la communication, l'éducation élémentaire, le handicap, la santé publique (y compris le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles), le développement durable, la gestion des catastrophes, le commerce et la réforme économique, et la sécurité). • Les organisations membres du CORP et les autres parties prenantes régionales traitent comme il convient les questions de développement humain dans tous les aspects de leurs programmes de travail (par exemple gestion des ressources).	• Stratégies et politiques régionales

Objectifs, résultats escomptés et principaux indicateurs de résultats	**Moyens de vérification**
Objectif 2 : Créer les capacités requises, à l'échelon national, pour répondre aux besoins de développement humain et social	
Résultat escompté 2.1 : Une formation ciblée au développement à l'échelon communautaire est dispensée par le CFEC • Le but et le champ d'intervention du CFEC sont réévalués. • Meilleures modalités de prestation de services de formation dans les États et Territoires membres. • Participation accrue des petits États insulaires, des Territoires français et des États et Territoires du Pacifique Nord aux programmes du CFEC.	• Rapport annuel sur la formation • Évaluation approuvée par le CRGA lors de sa session de 2008 • Programme d'enseignement publié • Agrément officiel • Taux de participation des pays • Partenariats locaux de formation opérationnels • Programmes d'enseignement pouvant être dispensés sur Internet
Résultat escompté 2.2 : Un appareil de formation et de renforcement des capacités en matière de méthodes de développement humain sensible et souple • Demandes émanant des pays, délai de réaction et retour d'informations. • Répertoire des experts et des établissements existants. • Partenariats effectivement mis en place.	• Rapports de formation • Accords de partenariat • Demande de services du Département • Pourcentage de meilleures pratiques adoptées
Objectif 3 : Mettre en place et renforcer des réseaux et partenariats, et améliorer la coordination des programmes et services visant le développement social et humain	
Résultat escompté 3.1 : Des organisations civiles, communautaires et religieuses contribuent activement aux activités de développement humain • Actions en faveur du développement humain menées à bien avec le concours d'organisations de la société civile. • Réseau d'organisations mis en place à l'appui des programmes d'action en faveur du développement humain, aux échelons national et régional.	• Base de données des organisations • Rapports d'avancement du Département • Rapports de mission/de formation
Résultat escompté 3.2 : Meilleure coordination avec les institutions membres du CORP, des organisations non gouvernementales internationales, régionales et des institutions spécialisées, en vue de la conduite d'activités en faveur du développement humain • Les accords de partenariat (par exemple Protocoles d'accord) mentionnent la création de réseaux et la diffusion d'informations. • Les activités et programmes d'action sont mis en œuvre et financés conjointement. • Les intérêts et les préoccupations des Océaniens sont défendus dans les enceintes mondiales.	• Rapports de consultation/réunion • Rapports périodiques sur les plans/cadres régionaux • Participation des États et Territoires insulaires océaniens à des conférences internationales ; documents reprenant les conclusions de ces conférences

Objectifs, résultats escomptés et principaux indicateurs de résultats	**Moyens de vérification**
Résultat escompté 3.3 : Collaboration accrue avec les départements techniques de la CPS en vue de la conduite d'actions en faveur du développement humain • Activités à mener conjointement incluses dans les stratégies de pays. • Les priorités en matière de développement humain sont mentionnées dans les stratégies et politiques internes de l'Organisation. • Initiatives conjointes.	• Stratégies de pays • Politiques de la CPS • Rapports d'activité et rapports annuels des départements techniques de la CPS
Objectif 4 : Consolider les connaissances et méthodes visant à améliorer le développement humain	
Résultat escompté 4.1 : Amélioration des statistiques et de la documentation • Nombre d'études réalisées, publiées et utilisées en vue de l'élaboration de politiques nationales et régionales. • Création d'une base de données régionale exhaustive, reflétant l'état d'avancement du développement humain sous l'angle de la culture, de la condition féminine et de la jeunesse.	• PRISM • Études/rapports publiés
Résultat escompté 4.2 : Le Département développement humain est reconnu comme étant un centre régional de ressources et d'information sur le développement humain • Ressources du Département développement humain fortement sollicitées. • Supports imprimés, audiovisuels et électroniques conviviaux et ciblés produits et diffusés. • Utilisation intense des réseaux télématiques PACWIN, ACT-FEMMES, sites Web, SkyEdge VSAT.	• Site Web du Département • Observations des utilisateurs • Nombre d'abonnements souscrits à des bulletins d'information et des forums • Nombre de demandes traitées de manière satisfaisante
Résultats escomptés 4.3 : Plaidoyer intensifié en faveur du développement humain • Le Département développement humain est mis en valeur dans la presse écrite, à la radio et la télévision et dans les médias électroniques. • Nombre de campagnes publicitaires et de supports de sensibilisation conçus et facilités. • Liens de partenariat noués avec les médias et les organismes de marketing et fonctionnant efficacement.	• Couverture médiatique • Outils de sensibilisation • Stratégie de marketing • Rapports d'activité